



Aperçu des produits et prix Parkings EuroAirport

Secteur Suisse



Version du 1^{er} Août 2020

Version 4.4_FR
SBU / MIKSC

Contenu

I. Remarques Générales.....	3
II. Bus de ligne / Autobus à horaires réguliers	4
III. Autocars (réguliers).....	5
IV. Autocars (occasionnel)	6
V. Service de navette (régulier).....	7
VI. Service de navette (occasionnel).....	8
VII. Taxi avec licence d'aéroport.....	9
VIII. Taxis commandés.....	10
IX. Service de limousine.....	11
X. Véhicules officiels.....	12
XI. Accès technique et opérationnel.....	13
XII. Evénements.....	14
XIII. Tarifs de gestion.....	15
XIV. Annexes	15

I. Remarques Générales

L'aéroport de Bâle-Mulhouse est un établissement public franco-suisse régi par la convention internationale du 4 juillet 1949 relative à sa construction et à son exploitation, sis à Saint-Louis (68300) (adresse postale : BP60120 - 68304 Saint-Louis Cedex), ci-après désigné "l'aéroport de Bâle-Mulhouse" ou "l'aéroport".

L'aéroport de Bâle-Mulhouse est un aéroport binational, unique au monde, qui bénéficie d'une localisation exceptionnelle au centre de l'Europe de l'Ouest et de trois régions économiquement fortes : le Nord-Ouest de la Suisse, l'Alsace et le Bade-Wurtemberg.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la sécurité du trafic terrestre, l'accès et l'utilisation des zones d'accès au terminal de l'aéroport de Bâle-Mulhouse seront réglementés pour tous les utilisateurs.

Cet aperçu des produits et la liste des prix indiquent les autorisations d'accès qui peuvent être souscrites. Les produits d'accès sont accessibles à tous les clients commercialement intéressés de la catégorie appropriée qui disposent des autorisations appropriées et/ou d'une déclaration de consentement de l'aéroport.

Les principes suivants constituent la base de la structure des produits et des tarifs :

Principe 1 : Les abonnements et les frais sont par véhicule

Principe 2 : Prix de base annuel + frais d'utilisation en fonction de la fréquence

Principe 3 : Les tarifs indiqués sont Hors Taxe et la TVA FR de 20% est applicable

Un délai de 2 à 3 semaines est nécessaire pour la délivrance d'une autorisation et la carte d'accès (si nécessaire).. L'aéroport s'efforcera de traiter votre demande dans les plus bref délai, mais nous vous demandons d'anticiper votre demande en respectant les délais indiqués.

Pour tout renseignements sur les conditions d'accès, veuillez nous contacter par mail ou téléphone:

Service Accès et Parkings

apsecretariat@euroairport.com

+41 (0)61 325 79 09

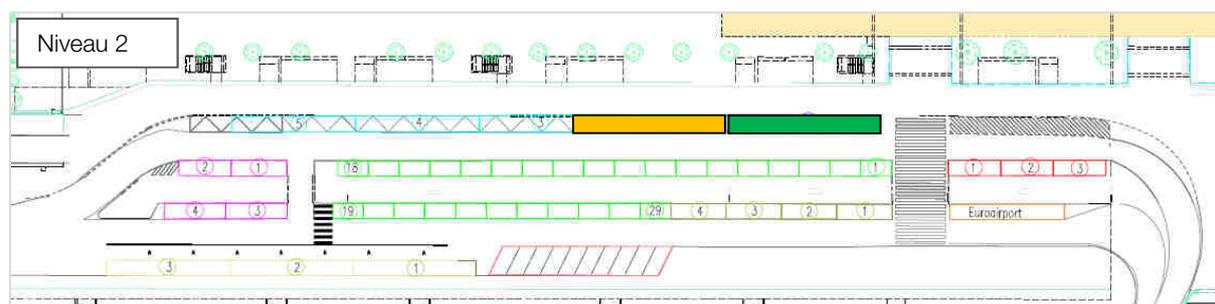
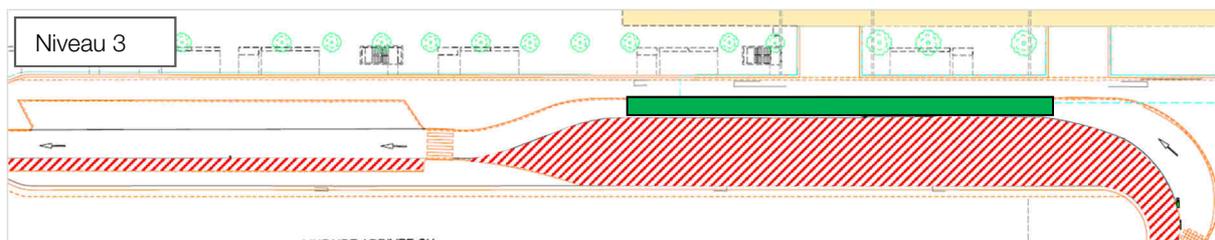
II. Bus de ligne / Autobus à horaires réguliers

Ce produit est destiné aux bus de ligne et aux opérateurs de lignes de bus régulières (avec des horaires publiés).

Accès et zones prioritaires

Pour le départ : Zone « Bus » niveau 3 (uniquement BVB), sinon zone « Bus » niveau 2

Pour l'arrivée : Zone « Bus » niveau 2



Technologie / Matériel d'accès

Automatisé : Reconnaissance des plaques d'immatriculation

Manuel : Carte de parking obligatoire (CHF 20.00)

Autorisation

- Bus de de ligne public
- Autobus avec service régulier / avec horaire

Remarques

- Liste des bus / plaques d'immatriculation requises

Prix

- CHF 4.00 par passage

Frais d'utilisation (prix du parking)
4,00 CHF par passage Les 30 premières minutes : inclus
Chaque quart d'heure supplémentaire : CHF 15.00 (max. CHF 100.00 / jour)

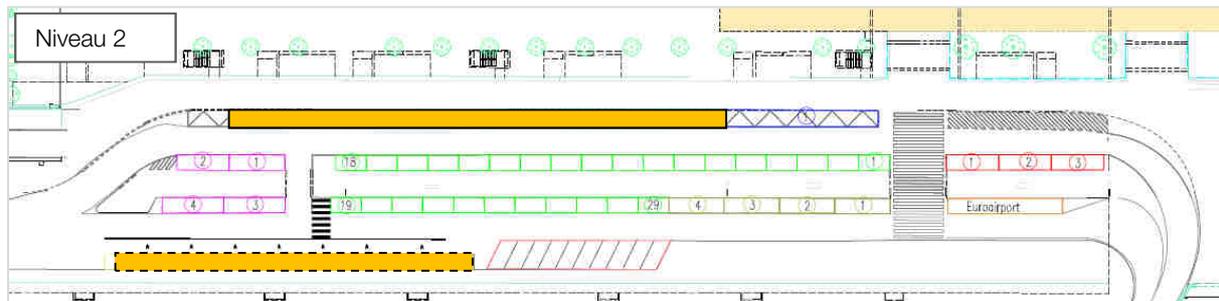
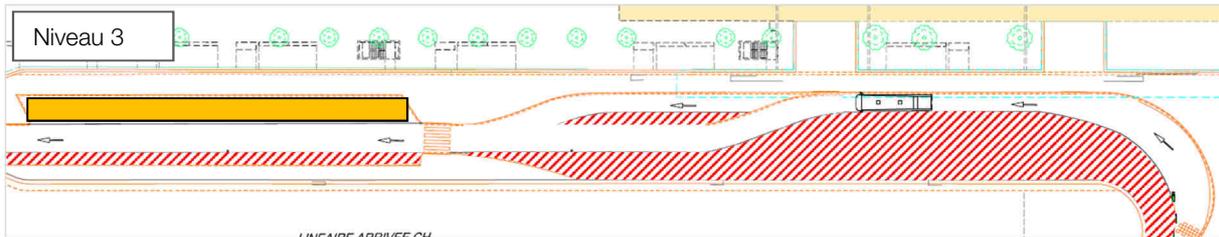
III. Autocars (réguliers)

Ce produit est destiné aux autocars et aux bus qui circulent régulièrement à l'EuroAirport. Les autocars de plus de 12 sièges passagers entrent dans cette catégorie. Les navettes constituent une catégorie distincte.

Accès et zones prioritaires

Pour le départ : Zone « Bus » niveau 2 ou zone « Bus » niveau (déchargement uniquement)

Pour l'arrivée : Zone « Bus » niveau 2



Technologie / Matériel d'accès

Automatisé : Reconnaissance des plaques d'immatriculation

Manuel : Carte de parking obligatoire (CHF 20.00)

Autorisation

- Dossier et accord préalable de l'aéroport

Remarques

- Liste des bus / plaques d'immatriculation requises
- Permis de circulation requis par véhicule Zone d'attente à l'arrière du niveau 2

Prix

- Redevance annuelle par véhicule

Frais d'utilisation (prix du parking)
4,00 CHF par passage Les 30 premières minutes : inclus
Chaque quart d'heure supplémentaire : CHF 15.00 (max. CHF 100.00 / jour)

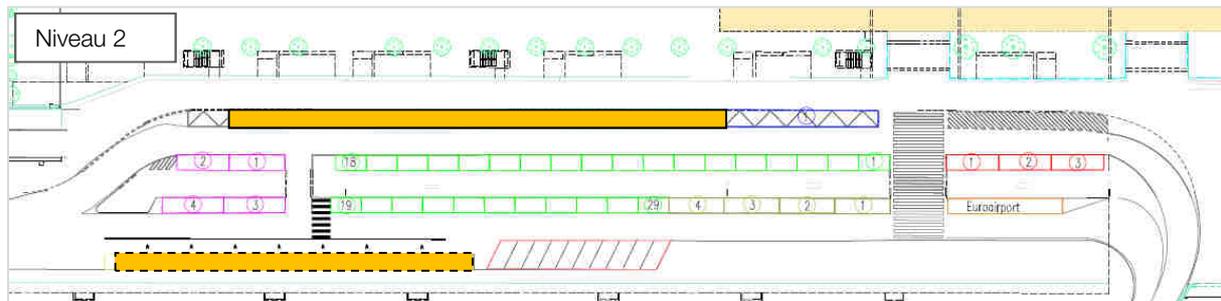
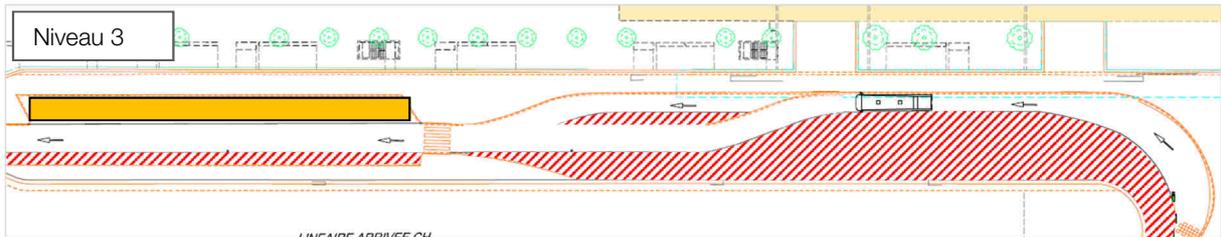
IV. Autocars (occasionnel)

Ce produit est destiné aux autocars et aux bus qui ont une activité ponctuelle ou occasionnelle à l'EuroAirport. Les autocars de plus de 12 sièges passagers entrent dans cette catégorie. Les navettes constituent une catégorie distincte.

Accès et zones prioritaires

Pour le départ : Zone « Bus » niveau 2 ou zone « Bus » niveau (déchargement uniquement)

Pour l'arrivée : Zone « Bus » niveau 2



Technologie / Matériel d'accès

Automatisé : n.d.

Manuellement : Délivrance ticket de parking, payable avant la sortie en caisses automatiques ou en borne de sortie.

Autorisation

- Accord de l'aéroport à la borne d'entrée

Remarques

- Tarif spécifique « Bus » à la barrière, délivrance du ticket sous conditions. Zone d'attente à l'arrière du niveau 2 

Prix

- Tarification en fonction du temps

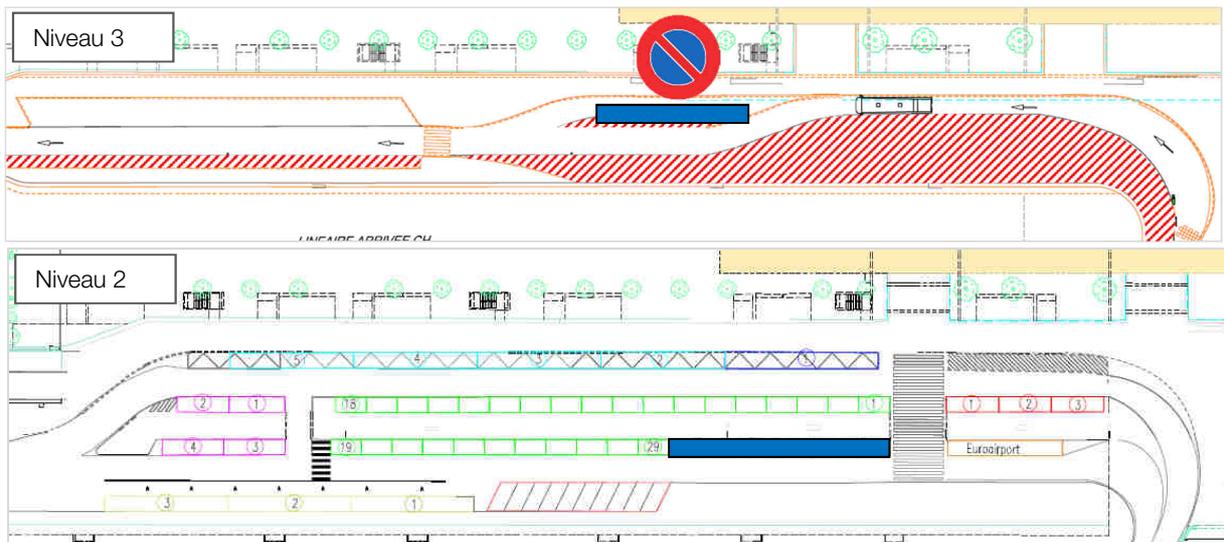
Frais d'utilisation (prix du parking)
15,00 CHF par passage Les 30 premières minutes : inclus
Chaque quart d'heure supplémentaire : CHF 10.00 (max. CHF 100.00 / jour)

V. Service de navette (régulier)

Ce produit est destiné aux services de navette qui opèrent régulièrement à l'EuroAirport. Cette catégorie comprend les minibus comportant jusqu'à 12 sièges passagers. Les navettes assurent le transport régulier des équipages ou sont utilisées pour l'industrie hôtelière. Le transport de passagers depuis un parking non officiel de l'aéroport n'entre pas dans cette catégorie.

Accès et zones prioritaires

Pour le départ et l'arrivée : zone « Shuttle » niveau 2. L'accès au niveau 3 est autorisé sur accord préalable et avec l'autorisation de décharger. Le stationnement au niveau 3 est interdit.



Technologie / Matériel d'accès

Automatisé : Reconnaissance des plaques d'immatriculation

Manuel : Carte de parking obligatoire (CHF 20.00)

Autorisation

- Dossier et accord préalable de l'aéroport
- Preuve de transport de l'équipage / Services VIP

Remarques

- Liste des véhicules / plaques d'immatriculation requises
- Permis de circulation requis par véhicule
- Zone d'attente : veuillez utiliser le « Parking Express »

Prix

- Redevance annuelle par véhicule

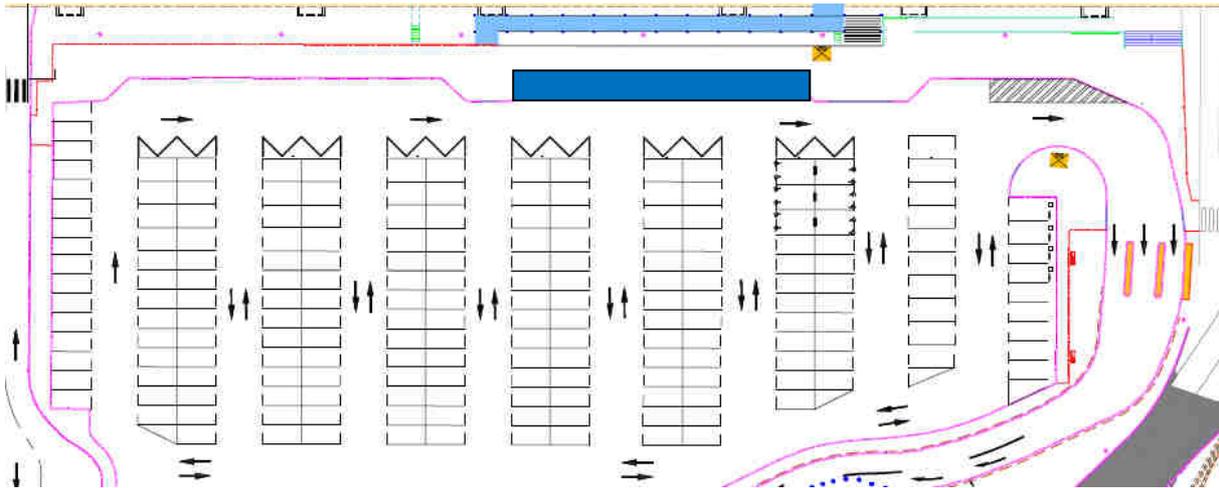
Frais d'utilisation (prix du parking)
Redevance annuelle par véhicule : CHF 850.00 Les 30 premières minutes : inclus
Chaque quart d'heure supplémentaire : CHF 10.00 (max. CHF 100.00 / jour)

VI. Service de navette (occasionnel)

Les navettes et les prestataires de services similaires qui opèrent occasionnellement à l'aéroport de Bâle-Mulhouse doivent utiliser le « Parking Express » aux conditions normales. Une zone spéciale pour les services de taxis et de navettes est indiquée sur le « Parking Express ».

Accès et zones prioritaires

Express Parking



Technologie / Matériel d'accès

Automatisé : n.d.

Manuellement : ticket de parking, payable à l'un des caisses automatiques (20 min. gratuites)

Autorisation

- n.d.

Remarques

- Limité à 5 passages par jour
- À partir du 6e passage, plus de gratuité du passage, application de la grille tarifaire affichée à l'entrée du parking.

Prix

- Tarification en fonction du temps

Frais d'utilisation (prix du parking)
<p>Les 20 premières minutes : Inclus (5 premiers passages par jour)</p> <p>Ensuite, tarif «Parking Express»</p>

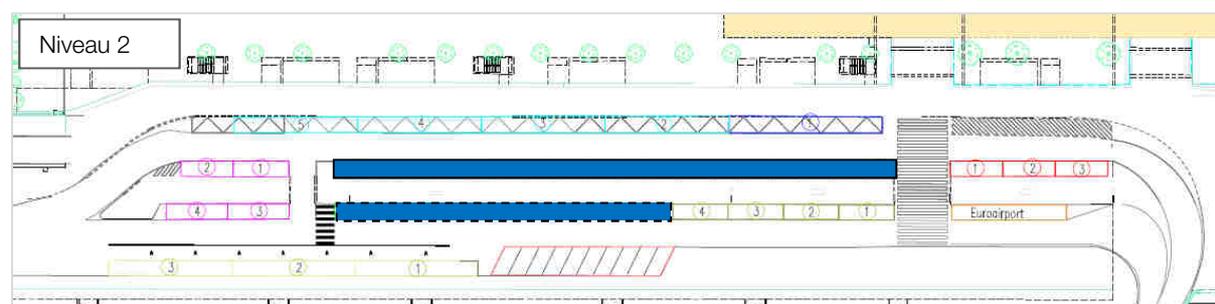
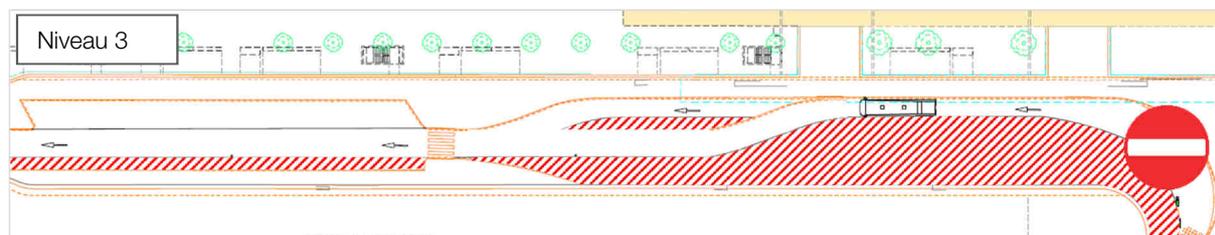
VII. Taxi avec licence d'aéroport

Réservé uniquement au taxis ayant une licence d'exploitation à l'aéroport.

Accès et zones prioritaires

Pour le départ et l'arrivée : zone « Taxi » niveau 2

L'accès au niveau 3 est interdit.



Technologie / Matériel d'accès

Automatisé : Bagde aéroportuaire

Manuellement : n.d.

Autorisation

- Preuve de la licence taxi de l'aéroport

Remarques

- Liste des véhicules / plaques d'immatriculation requises
- Zone d'attente dans la zone opposée à l'emprise Niveau 2

Prix

- Inclus dans la licence de taxi de l'aéroport

Frais d'utilisation (prix du parking)
Inclus CHF 90.40 par mois CHF 463.20 par an

VIII. Taxis commandés

Les taxis, les taxis commandés, les prestataires de services de conduite (par exemple Uber) et les prestataires de services similaires qui n'opèrent pas régulièrement à l'aéroport de Bâle-Mulhouse, doivent utiliser le « Parking express » aux conditions normales. Une zone spéciale pour les services de taxi et de navette est indiquée sur le « Parking Express ».

Accès et zones prioritaires

Express Parking



Technologie / Matériel d'accès

Automatisé : n.d.

Manuellement : ticket de parking, payable à l'un des caisses automatiques (20 min. gratuites)

Autorisation

- n.d.

Remarques

- Limité à 5 passages par jour
- À partir du 6e passage, plus de gratuité du passage, application de la grille tarifaire affichée à l'entrée du parking.

Prix

- Tarification en fonction du temps

Frais d'utilisation (prix du parking)
Les 20 premières minutes : Inclus (5 premiers passages par jour)
Ensuite, tarif «Parking Express»

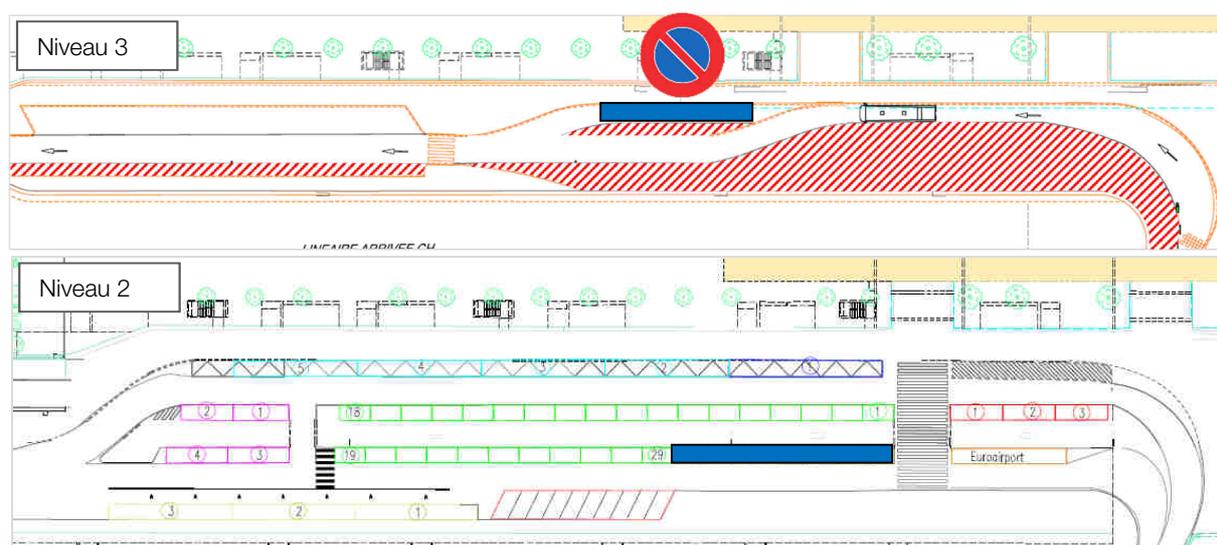
IX. Service de limousine

Ce produit est destiné aux services de limousine qui opèrent régulièrement à l'EuroAirport. Cette catégorie comprend le transport professionnel de passagers avec des véhicules du segment de prix supérieur avec chauffeur.

Accès et zones prioritaires

Pour le départ et l'arrivée : zone « Shuttles / Limousines » niveau 2

L'accès au niveau 3 est autorisé sur accord préalable et avec l'autorisation de décharger. Le stationnement au niveau 3 est interdit.



Technologie / Matériel d'accès

Automatisé : Reconnaissance des plaques d'immatriculation

Manuel : Carte de parking obligatoire (CHF 20.00)

Autorisation

- Dossier et accord préalable de l'aéroport

Remarques

- Liste des véhicules / plaques d'immatriculation requises
- Permis de circulation requis par véhicule (ou preuve de la classe d'émission)
- Zone d'attente : veuillez utiliser le « Parking Express »

Prix

- Redevance annuelle par véhicule

Frais d'utilisation (prix du parking)
Redevance annuelle par véhicule : CHF 850.00 Les 30 premières minutes : inclus
Chaque quart d'heure supplémentaire : CHF 10.00 (max. CHF 100.00 / jour)

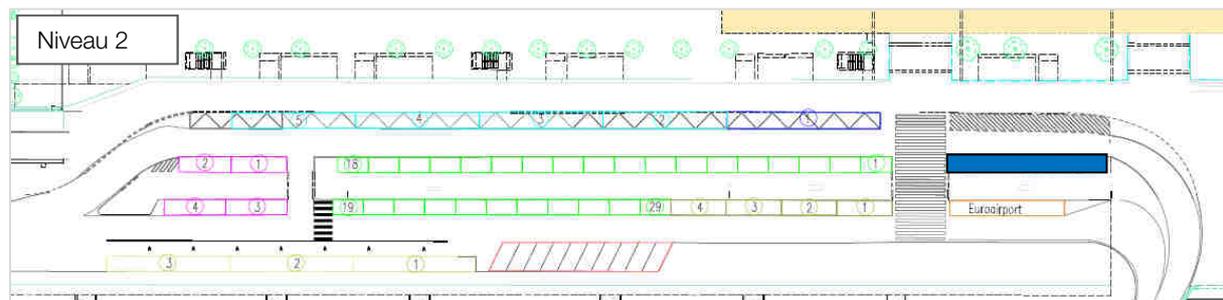
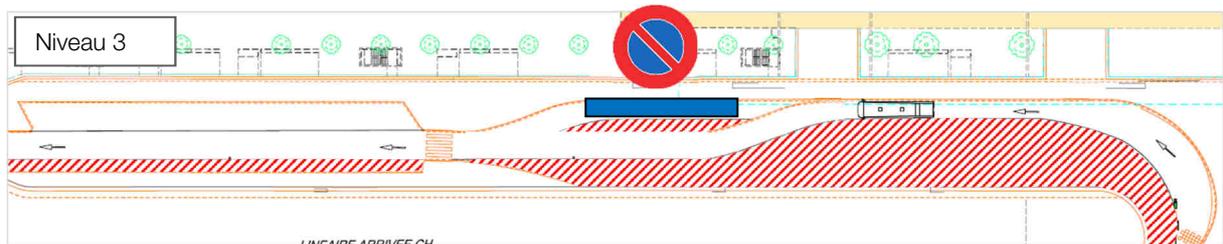
X. Véhicules officiels

Ce produit est destiné aux services gouvernementaux et organismes d'État qui souhaitent utiliser le droit de passage en rapport avec une commande / intervention (véhicules officiels).

Accès et zones prioritaires

Pour le départ et l'arrivée : zone « VIP » niveau 2

L'accès au niveau 3 est autorisé sur accord préalable et avec l'autorisation de décharger. Le stationnement au niveau 3 est interdit.



Technologie / Matériel d'accès

Automatisé : n.d.

Manuellement : Délivrance ticket de parking, payable avant la sortie en caisses automatiques ou en borne de sortie.

Autorisation

- Accord de l'aéroport à la borne d'entrée

Remarques

- Tarif spécifique « Officiel » à la barrière, délivrance du ticket sous conditions.

Prix

- Tarification en fonction du temps

Frais d'utilisation (prix du parking)
Les 30 premières minutes : inclus
Chaque quart d'heure supplémentaire : CHF 10.00 (max. CHF 100.00 / jour)

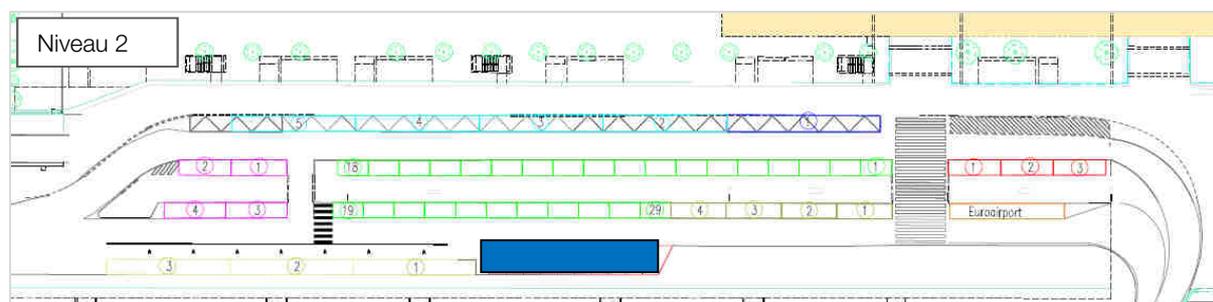
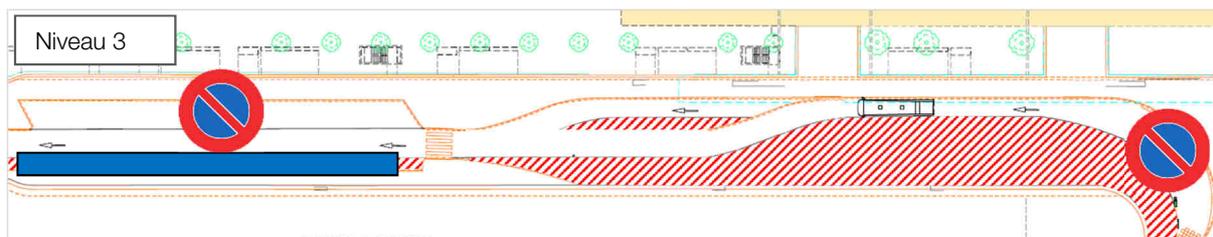
XI. Accès technique et opérationnel

Cette catégorie s'adresse aux prestataires de services qui nécessitent d'un accès direct à la zone dans le cadre de leur contrat et de leur mission pour l'EuroAirport.

Accès et zones prioritaires

Pour le départ et l'arrivée : zone « EAP / Prestataires » niveau 2

L'accès au niveau 3 est interdit.



Technologie / Matériel d'accès

Automatisé : Bagde aéroportuaire

Manuel : Carte de parking obligatoire (CHF 20.00)

Autorisation

- Demande et accord préalable de l'aéroport
- Plan de Prévention

Remarques

- Liste des véhicules / plaques d'immatriculation requises

Prix

Frais d'utilisation (prix du parking)
Les 120 premières minutes : CHF 4.00
Chaque quart d'heure supplémentaire : CHF 10.00 (max. CHF 100.00 / jour)

XII. Evénements

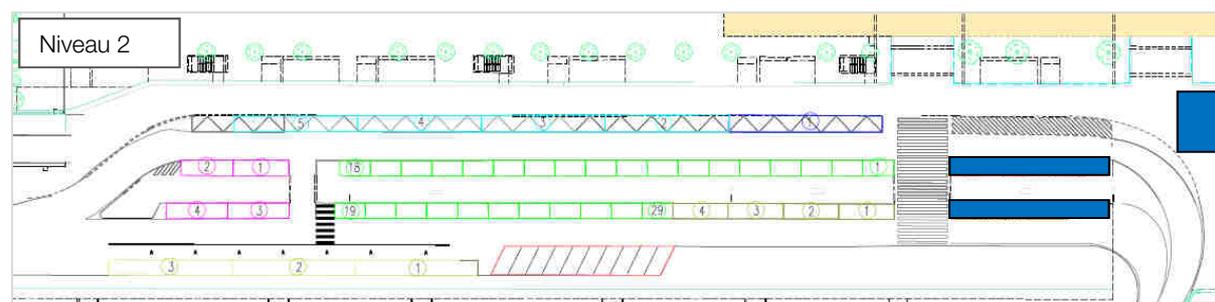
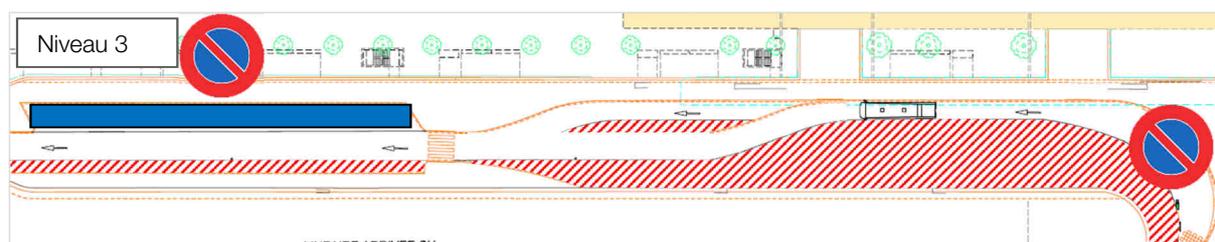
L'aéroport offre des accès spécifiques pour les événements et les fonctions régionales avec un tarif journalier ou hebdomadaire. Des accords allant au-delà de ces conditions sont possibles, mais nécessitent un accord commercial préalable.

Accès et zones prioritaires

Pour le départ et l'arrivée : zone « VIP / EAP / Parvis » niveau 2

L'accès au niveau 3 est autorisé sur accord préalable et avec l'autorisation de décharger.

Le stationnement au niveau 3 est interdit.



Technologie / Matériel d'accès

Automatisé : Reconnaissance des plaques d'immatriculation

Manuel : Carte de parking obligatoire (CHF 20.00)

Autorisation

- Dossier avec accord préalable de l'aéroport

Remarques

- Liste des véhicules / plaques d'immatriculation requises
- Tarif spécifique « Event »
- Zone d'attente : veuillez utiliser le « Parking Express »

Prix

Frais d'utilisation (prix du parking)
Tarif pour 24 heures CHF 35.00*
Accès hebdomadaire 7 jours CHF 150.00*

* Par emplacement

XIII. Tarifs de gestion

La création de la carte d'accès coûte 20€ HT.

La reproduction en raison de perte, de vol, de dommage, de la carte d'accès coûte 50€ HT.

Les frais administratifs s'élèvent à 50% de la facturation avec un minimum de 40€ HT.

XIV. Annexes

- Annexe 1a : Plan "Parking Express"
- Annexe 1b : Plan niveau 2
- Annexe 1c : Plan niveau 3
- Annexe 2 : Formulaire de demande d'accès
- Annexe 3 : Formulaire ouverture compte client
- Annexe 4 : Procédure d'accès
- Règlement d'accès